



Prix d'achat d'un terrain avec une servitude de passage

Par Gentiana

Bonjour,

Nous souhaitons acquérir une partie du terrain de notre voisin, qui vend sa propriété, et réalise une division. Nous acquerions donc une parcelle non constructible enclavée, et nous demandons une servitude de passage sur le terrain adjacent. Il s'agit déjà du chemin d'accès à la maison actuelle du voisin. Chemin représentant 80m² (4m X 20m de long). C'est donc une partie non constructible de sa propriété correspondant à un chemin existant.

Quel prix raisonnable devons nous payer cette servitude ?

Est ce que le calcul se fait par rapport au prix du terrain ? Nous prévoyons d'acquérir 300m² (hors cette servitude)

Merci à vous.